

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 18 octobre 2021, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Absence(s)

aucune

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Vincent Rolland, directeur général par intérim et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 octobre 2021

4. Correspondance

5. Trésorerie

- 5.1 Rapport financier mensuel au 30 septembre 2021
- 5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / septembre 2021
- 5.3 Présentation des comptes à payer / septembre 2021

6. Dépôt de documents

- 6.1 Rapport sommaire des demandes de permis de construction
- 6.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2021
- 6.3 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter / **Règlement 390-21** modifiant le règlement de zonage 314-14 afin de régir les résidences de tourisme sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent

7. Avis de motion et présentation des projets

8. Règlements

- 8.1 Adoption du règlement 390-21 modifiant le règlement de zonage 314-14 afin de régir les résidences de tourisme sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent

9. Résolutions

- 9.1 Nomination d'un représentant au conseil des maires de la MRC de Portneuf
- 9.2 Nomination d'un maire suppléant pour la période de janvier à décembre 2022

9.3 Autorisation de dépense / subvention déneigement chemin des Pins

9.4 Autorisation de signature / 1400 chemin du Club-Nautique

AJOUT 9.5 Autorisation / Dépôt de l'étude hydrologique 2024 TDLS

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil.

Résolution 21-10-335

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune question.

3. Adoption de procès-verbaux

Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

Résolution 21-10-336

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 septembre 2021.

Résolution 21-10-337

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 octobre 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 octobre 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 07 octobre 2021.
Résolution 21-10-338

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 15 octobre 2021. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 15 octobre 2021 **Correspondance aux élus**

Période visée : du 16 sept. au 15 oct. 2021

Présentée à la séance ordinaire du 18 oct. 2021

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	30 sept.	Transport L et R Martel Inc.	Demande introductive d'instance	1	
2					
3					

5. Trésorerie

Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 30 septembre 2021

La trésorière fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
QUE ledit rapport financier au 30 septembre 2021 soit adopté tel que lu.
Résolution 21-10-339

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / septembre 2021

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de septembre 2021, la trésorière est dispensée d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de septembre 2021 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **401 806.69 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / SEPTEMBRE 2021	
DÉPENSES	366 384.29 \$
SALAIRES	35 422.40 \$



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 21-10-340

**5.3 Présentation des « Liste des déboursés au 30 septembre 2021 »
(voir annexe C)**

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 21-10-341

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de septembre 2021 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 90 539.04 \$.

Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe, trésorière* certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 19 octobre 2021.

Signature : _____

6. Dépôt de documents d'urbanisme

Voir annexe D pour les documents d'urbanisme

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de septembre 2021, 23 permis, représentant une valeur de 1 975 877 \$
Mois de septembre 2020, 36 permis, représentant une valeur de 1 696 047 \$

Cumulatif pour la période de janvier à septembre 2021	9 528 590 \$
Cumulatif de l'année 2020	5 191 192 \$

**6.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 04 octobre 2021
(voir annexe D)**

6.3 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter / Règlement 390-21 modifiant le règlement de zonage 314-14 afin de régir les résidences de tourisme sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent

Je, soussigné Vincent Rolland, directeur général et greffier par intérim de la Ville de Lac-Sergent, certifie par la présente que le registre destiné à recevoir la signature, l'adresse, et la qualification des personnes habiles à voter sur le présent Règlement et qui demandent qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire, a été tenu d'une manière exacte, sous ma surveillance et sans interruption, aux dates ci-après mentionnées, et ce, à mon bureau situé au 1525, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent, conformément à l'article 555 de la Loi sur les Élections et les référendums dans les municipalités, et que le résultat est le suivant :



DATE : Être reçue au bureau municipal entre le 23 septembre et le 13 octobre 2021

RÉSULTAT

a) Nombre de personnes habiles à voter	547
b) Nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu	12
c) Nombre de demandes faites	0

Fait à Lac Sergent, le 18^e jour du mois d'octobre 2021.

7. Avis de motion et présentation des projets

Aucun

8. Règlements

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 390-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 314-14 AFIN DE RÉGIR LES RÉSIDENCES DE TOURISME SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

ATTENDU qu'un premier projet de règlement 390-21 a été adopté lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021, et que les copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public suivant son adoption;

ATTENDU qu'un avis de motion a également été donné lors de cette même séance;

ATTENDU que la procédure de consultation publique a été remplacée par une consultation écrite annoncée par un avis public et que des commentaires ont été transmis;

ATTENDU qu'un second projet de règlement 390-21 a été adopté avec changements lors de la séance du 20 septembre 2021, et que des copies de celui-ci ont également été mises à la disposition du public suivant son adoption;

ATTENDU l'avis public adressé aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum portant sur le second projet de règlement 390-21;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public le 24 septembre 2021;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que des copies ont été mises à la disposition du public dès le début de cette séance;

ATTENDU que le maire a mentionné l'objet dudit règlement ainsi que sa portée;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-10-342**



QUE le règlement 390-21 *Règlement modifiant le règlement de zonage 314-14 afin de régir les résidences de tourisme sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent* soit adopté, et que des copies de celui-ci seront mises à disposition du public immédiatement après son adoption.

9. Résolutions

9.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Yves Bédard, est nommé d'office au conseil des maires de la *MRC de Portneuf*, conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité, conformément à l'article 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale*;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Martin a été élu conseiller municipal du district no 4 lors des élections municipales 2021;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-10-343**

QUE ce conseil nomme monsieur Stéphane Martin, conseiller, pour remplacer le maire, monsieur Yves Bédard, à titre de représentant de la Ville de Lac-Sergent au conseil des maires de la MRC de Portneuf.

QUE la présente résolution soit transmise à madame Josée Frenette, directrice générale de la MRC de Portneuf.

9.2 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DE NOVEMBRE 2021 À DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q. C-19, a. 56) le Conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-10-344**

QUE madame Diane Pinet, conseillère, soit nommée maire suppléant pour une période de quatorze (14) mois, soit de novembre 2021 à décembre 2022.

9.3 AUTORISATION DE VERSEMENT / DEMANDE D'AIDE AU DÉNEIGEMENT (CHEMIN DES PINS)

ATTENDU la politique d'aide au déneigement des chemins privés;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives;



ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-10-345**

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins demandeurs	Distance admissible	Contribution admissible
Chemin des Pins	0.51 (km)	1 440 \$

9.4 AUTORISATION DE SIGNATURE / 1400 CHEMIN DU CLUB-NAUTIQUE

ATTENDU que toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) doit être signée en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU que toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs doit être signée en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;

ATTENDU que tous les documents exigés doivent également être signés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-10-346**

QUE Vincent Rolland, directeur général et greffier par intérim, soit autorisé au nom de la Ville de Lac-Sergent, à signer tous documents tels que mentionnés pour la réalisation des projets d'implantation de garage, de cabanon et de remblai de terrain sis sur le lot 3 514 521 correspondant au 1400, chemin du Club-Nautique, Lac-Sergent (Québec);

ET QUE la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

9.5 AUTORISATION / DÉPÔT DE L'ÉTUDE HYDROLOGIQUE 2024 TDLS

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu copie de l'étude hydrologique de la propriété sise au 2024 chemin du Tour-du-Lac Sud;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-10-347**

QUE le Conseil autorise l'inspecteur municipal à considérer celle-ci dans la gestion du permis émis pour cette propriété.



10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-10-348**

QUE la séance soit levée à 19H52

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier par intérim